

**PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN
PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**

**LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN
PREFET DE LA HAUTE-VIENNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA VIENNE**

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 212.3 à L 212.11 ainsi que R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 30 juin 1995 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er juin 2006 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) chargée de réviser ce schéma et de suivre son application ;

VU les arrêtés préfectoraux du 8 janvier 2010 et du 23 septembre 2010 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Vienne

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2011 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne

Considérant le décès d'un des membres de la Commission Locale de l'Eau

Considérant le courrier en date du 12/01/2012 par lequel l'Etablissement Public du bassin de la Vienne sollicite des ajustements dans la rédaction de l'arrêté

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne et M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté en date du 2 décembre 2011 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement des Eaux du Bassin de la Vienne est modifié comme suit (les modifications sont en caractère gras):

1 – COLLEGE DES REPRESENTATNS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Représentant du Conseil Régional du Centre :

Mme Annick GOMBERT, Conseillère Régionale

Représentants du Conseil Régional du Limousin :

M. Jean Marie ROUGIER, Conseiller régional
M. Jean Bernard DAMIENS, Conseiller régional

Représentants du Conseil Régional de Poitou-Charentes :

Mme Hélène SHEMWELL, Conseillère Régionale
M. Georges STUPAR, Conseiller Régional

Représentant du Conseil Général de la Charente :

M. Jean-Noël DUPRE, Conseiller Général du canton de Confolens - Sud

Représentant du Conseil Général de la Corrèze :

M. Pierre COUTAUD, Conseiller Général du canton de Sornac

Représentant du Conseil Général de la Creuse :

M. Jacky GUILLON, Conseiller Général de la Creuse

Représentant du Conseil Général d'Indre et Loire :

M. Michel GUIGNAudeau, Conseiller Général du canton de Ligueil

Représentants du Conseil Général de la Vienne :

M. Maurice RAMBLIERE, Conseiller Général de la Vienne
M. Jean Claude CUBAUD, Conseiller Général de la Vienne

Représentants du Conseil Général de la Haute-Vienne :

M. Patrick SERVAUD, Conseiller Général de la Haute-Vienne
M. Pierre ALLARD, Conseiller Général de la Haute-Vienne

Représentant des Maires du département de la Charente :

M. Serge BOUDESSEUL, Maire d' Ansac sur Vienne

Représentant des Maires du département de la Corrèze :

Mme Simone JAMILLOUX VERDIER, Maire de l' Eglise aux Bois

Représentants des Maires du département de la Creuse :

Mme Marthe PATEYRON, Maire de Saint Pierre Chérignat
M. Patrick DOURDY, Maire de Saint Goussaud

Représentants des Maires du département de la Vienne :

M. Ernest COLIN, Premier Adjoint au Maire de Montmorillon
Mme Annie LAGRANGE, Maire de Lussac les Châteaux
M. Thierry MESMIN, Maire de Persac
M. Alain PICHON, Maire d' Antran
M. Joël FAUGEROUX, Maire d' Availles Limouzine

Représentants des Maires du département de la Haute-Vienne :

M. Jean DANIEL, Adjoint au Maire de Limoges
M. Jean DUCHAMBON, Maire de Saint Victurnien
M. **Jean-Pierre** FAYE, Premier Adjoint au Maire d' Eymoutiers
M. Gérard VERGER, Adjoint au Maire de Veyrac
M. Bernard BEAUBREUIL, Adjoint au Maire de Saint Junien
M. Joël RATIER, Maire de Saint Martin de Jussac
M. Maurice LEBOUTET, Maire de Bosmie l'Aiguille

Représentant du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :

M. Jean Louis BATAILLE, Maire de Nedde

Représentant du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin :

M. Christian GROLEAU

Représentant de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne :

M. Guy GRATTEAU

2 – COLLEGE DES USAGERS

Représentants des activités industrielles et commerciales :

M. Xavier de BOYSSON, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Poitou-Charentes, **ou son représentant**

M. VOISIN, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Limousin, **ou son représentant**

Représentants des Chambres d'Agriculture et des activités agricoles ou aquacoles :

Chambres d'agriculture :

M. Bernard GOUPY, Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, **ou son représentant**

Activités agricoles et aquacoles :

M. le Président de l'Association Départementale des Irrigants de la Vienne , **ou son représentant**

M. Philippe COMBROUZE, Union Régionale pour la Valorisation des Etangs du Limousin, **ou son représentant**

Représentants des propriétaires fonciers :

M. Jacques DUCHE, Fédération Régionale de la Propriété Agricole du Limousin, **ou son représentant**

M. Jean Marie BARBIER, Syndicat des Forestiers Privés du Limousin, **ou son représentant**

Représentants des producteurs d'hydroélectricité :

M. Le Président du Syndicat des Producteurs d'Hydroélectricité de la Haute-Vienne, **ou son représentant**

M. Alain PICASSO, Unité de Production Centre d' Electricité de France, **ou son représentant**

Représentant des distributeurs d'eau privés :

M. Thierry BEYNE, Directeur du centre Vienne-Charente-Limousin-Berry de la Société d'Aménagement Urbain et Rural, **ou son représentant**

Représentant des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique :

M. Paul DUCHEZ, Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Vienne, **ou son représentant**

Représentants des associations de protection de la nature :

Mme Marie LEGRAND, Association VIENNE NATURE, **ou son représentant**
M. le Président de Limousin Nature Environnement, ou son représentant

Représentant des intérêts du tourisme :

Mme Myriam VANDENBOSSHE, Directrice Adjointe du Comité Régional du Tourisme du Limousin, **ou son représentant**

Représentant des pratiquants d'eau vive :

M. Dominique MASSICOT, Comité Régional de Canoë Kayak du Limousin, ou son représentant

Représentant des consommateurs d'eau :

M. Daniel SEINCE, Union Régionale des Associations Familiales du Limousin, **ou son représentant**

3 – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

M. le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ou son représentant

M. le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-vienne, ou son représentant

M. le Préfet de la Région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne, ou son représentant

M. le Préfet de la Charente, ou son représentant

M. le Préfet de la Corrèze, ou son représentant

M. le Préfet de la Creuse, ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de la Haute-Vienne, ou son représentant

M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant

M. Le Délégué Régional Massif Central de l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant

M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Publique du Limousin (ARS), ou son représentant

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Limousin, ou son représentant

M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Poitou-Charentes, ou son représentant

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes, ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de la Vienne, chargé du Service de Prévision des Crues sur la Vienne, ou son représentant.

ARTICLE 2 : le reste de l'arrêté du 2 décembre 2011 est inchangé

ARTICLE 3 : Le mandat des membres désignés à l'article 1, autres que les représentants de l'Etat, court jusqu'au 1 décembre 2017, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2011 susvisé.

ARTICLE 4 : Les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse, d'Indre et Loire, de la Vienne et de la Haute-Vienne et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr

ARTICLE 6 : L' arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau et les arrêtés préfectoraux du 8 janvier 2010 et du 23 septembre 2010 portant modification de la composition de cette commission sont abrogés.

ARTICLE 7 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne et M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Limoges, le

23 FEV. 2012

Le Préfet,



Jacques REILLER